

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-374
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 477 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU
DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT BYETTE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 20 février 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-374 décrétant une dépense et un emprunt de 4 477 000 \$ pour la mise à niveau de la conduite de refoulement Byette.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 5 avril 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 20 février 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 avril 2024.

Anny Després, greffière adjointe